



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2001
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4280e séance du Conseil de sécurité

**Tenue à huit clos dans la salle du Conseil de sécurité,
au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
le mercredi 21 février 2001, à 11 h 5**

À sa 4280e séance, tenue à huit clos le 21 février 2001, à 11 h 5, le Conseil de sécurité a examiné la situation en République du Congo.

Le Président a rappelé les décisions prises à la 4279e séance, à laquelle le Conseil avait invité, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et des articles 37 et 39 de son règlement intérieur provisoire, selon le cas, les membres du Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ainsi que la Zambie, l'envoyé spécial du Président de l'Organisation de l'unité africaine en exercice, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'Organisation de l'unité africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil, les membres du Comité politique, le représentant de la Zambie, l'envoyé spécial du Président de l'Organisation de l'unité africaine en exercice, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'Organisation de l'unité africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo ont eu un débat actif et constructif.
